

SANTE ET ENVIRONNEMENT : PREVENTION, PRECAUTION OU PRETENTION ?

Dr Jean-Joseph FERRON

Si les termes de prévention et de précaution avec les fameux principes qui s'y rattachent sont fréquemment mis en avant quand on parle de santé environnementale, on peut aussi se poser la question de savoir s'il n'y a pas quelque prétention à vouloir tenter de résoudre les problèmes de santé liés à l'environnement tant les dépendances et les interactions entre l'homme et son environnement sont importantes et on sait bien que prévention et précaution ne suffiront jamais à effacer tous ces problèmes. Il y avait certainement aussi une certaine prétention à vouloir les analyser du point de vue de l'éthique tant ces sujets sont vastes, complexes et nécessitent un croisement de nombreux points de vue. C'était néanmoins le challenge que nous nous étions fixés en invitant les professionnels de santé (et le public intéressé par ces questions) à réfléchir sur le thème de la santé environnementale, pour la 7^{ème} journée d'éthique qui s'est tenue à la Faculté de Médecine le 16 janvier dernier.

Cette journée, organisée par le Groupe Nantais d'Ethique dans le domaine de la Santé (GNEDS) avec le soutien du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, en présence du Pr Jean-Michel ROGEZ, doyen de la faculté de Médecine et de nombreuses personnalités du monde médical, a réuni quelques 150 participants. Avec cet article du LOM, au-delà d'un simple compte-rendu, nous souhaitons faire participer le lecteur aux questions et réflexions suscitées par cette journée.

Sujet vaste et d'une brûlante actualité. En effet, il n'y a pas de jours où ce sujet n'est pas traité dans nos journaux : mélamine et scandale du lait frelaté, phtalates et biberons (Bisphénol A, substance toxique présente dans les plastiques alimentaires accusée de favoriser les cancers, l'obésité et des troubles de la fertilité...), amiante avec des procès en cours, ondes électromagnétiques et antennes relais... Tous ces sujets nous concernent, à titre individuel ou collectif puisque nous sommes des êtres vivants dans un environnement potentiellement à risque. Les risques liés à l'environnement, nous les connaissons plus ou moins bien. Certains effets sont bien connus, comme la pollution de l'air ou le tabac sur les problèmes respiratoires. D'autres le sont moins, comme les risques du mercure sur la santé ou des ondes électromagnétiques qui font régulièrement la une de l'actualité. Il est bien difficile pour le public non initié de s'y retrouver ! La problématique que nous connaissons aujourd'hui est bien différente des catastrophes spectaculaires comme Bhopal, Seveso ou Tchernobyl et les interactions et les liens entre la santé et l'environnement ne sont pas toujours perceptibles et évidents entre les phénomènes observés et leur cause éventuelle. Si on peut parfois affirmer avec certitude la relation de cause à effet de l'exposition à un risque et ses conséquences sur la santé, c'est souvent beaucoup plus difficile pour un certain nombre de pathologies où les effets de l'environnement sur la santé sont possibles, probables mais non certains. On avance, par exemple, le chiffre de 20% de cancers qui seraient imputables à l'environnement. De même pour l'infertilité qui concerne 1 couple sur 6 : beaucoup pensent que l'environnement serait en cause...

Dès lors, on comprend qu'un certain nombre de notions sont mises en avant : le risque et le danger (avec souvent une confusion des 2 termes), la prudence, la vigilance, la prévision, la prévoyance, la prévention, la précaution. Autant de notions dont s'emparent les responsables politiques et les autorités sanitaires pour faire ou ne pas faire, en brandissant en particulier le sacro-saint principe de précaution. La réflexion sur ce principe a été central dans cette journée et justifiait de l'analyser dans ces différentes composantes, en particulier éthique. Peut-on le considérer comme un principe d'éthique médicale ? Peut-il être assimilé

au principe de bienfaisance ou, à tout le moins, au principe de non malfaissance ? Comment l'articuler avec le principe responsabilité ? Faut-il prôner une heuristique de la peur comme le recommande le philosophe allemand Hans Jonas ? Mais sur quels arguments quand on est dans l'incertitude ? Comment bien informer dans ces conditions ? Les normes existent-elles ? Quelle est la place pour le principe d'autonomie et de liberté de chacun de nous ou de nos patients face à l'exposition à un risque certain ou potentiel ? Nous ne sommes plus au temps d'Auguste Comte, le philosophe du positivisme, les progrès scientifiques et industriels sont maintenant accusés de tous les maux et on entend partout des discours apocalyptiques sur les menaces qui pèseraient sur l'existence même de l'espèce humaine ! Que faut-il choisir entre ces 2 maximes populaires « on est jamais trop prudent » ou son contraire l'audacieux « qui ne risque rien n'a rien »? Est-ce que nous ne sommes pas arrivés à un stade où le « risque » est identifié au « danger »? On perçoit bien avec ces différentes questions qu'il y a des passages et des sens bien différents entre ces notions. Il était donc nécessaire de procéder à une clarification en essayant de les définir. Nous ne reprendrons ici que les quelques termes indispensables pour la poursuite de la réflexion : environnement, prévention et précaution.

L'environnement, tout d'abord. C'est assez simple, c'est tout ce qui nous entoure. C'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels au sein duquel se déroule la vie humaine. On peut aujourd'hui définir l'environnement comme l'ensemble des composants naturels de la planète Terre, comme l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux, et l'ensemble des phénomènes et *interactions* qui s'y déroulent, en clair tout ce qui entoure l'Homme et ses activités. Aujourd'hui, on a une conception large de l'environnement. On peut dire qu'il se confond avec « ce qui expose » (les facteurs exogènes) par opposition à ce qui fait partie de l'état interne de l'individu au moment de l'exposition (les facteurs endogènes : le terrain génétique, hormonal, immunitaire...). La notion importante qu'il faut pointer, c'est la notion d'*interactions* et d'*interdépendances*. Ces interactions entre l'environnement et l'état interne de l'individu sont un processus évolutif et dynamique tout au long de la vie.

La prévention vise les risques *avérés*, ceux dont l'existence est démontrée ou connue empiriquement (parfois même assez connu pour qu'on puisse en estimer la fréquence d'occurrence). Exemples : le risque nucléaire, l'utilisation de produits tels que l'amiante, le tabagisme. L'incertitude ne porte pas sur le risque, mais sur sa réalisation.

La précaution, quant à elle, vise les risques *probables*, non encore confirmés scientifiquement, mais dont la possibilité peut être identifiée à partir de connaissances empiriques et scientifiques. C'est le risque hypothétique, le risque du risque (le risque au carré en quelque sorte). La définition donnée par François Ewald (le Principe de précaution, collection *Que sais-je ?*), tirée des *Directives sur la précaution en matière d'environnement*, adopté par le gouvernement allemand en 1986, est intéressante à rappeler : « Par précaution, on désigne l'ensemble des mesures destinées soit à empêcher des menaces précises à l'environnement, soit dans un objectif de prévention, à réduire et limiter les risques pour l'environnement, soit en prévoyance de l'état futur de l'environnement, à protéger et améliorer les conditions de vie naturelles, ces différents objectifs étant liés. »

On voit donc que de la notion de précaution, substitut moderne de la prudence, on en a fait un principe «selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable. » Voilà comment a été défini ce principe dans la loi BARNIER sur la protection de l'environnement en 1995, faisant ainsi son entrée dans le droit interne français, avant d'entrer dans la Constitution française en 2005 (dans l'article 5 de la Charte de l'environnement). Il est devenu de ce fait un principe juridique et politique.

Après ces clarifications, revenons au domaine de l'éthique car énormément de questions se posent et gravitent autour de ce fameux principe que les politiques n'hésitent pas à brandir à tout bout de champ. Essayons d'en formuler un certain nombre. N'est-on pas dans une idéologie de la précaution? N'abuse t-on pas de ce principe? N'est-on pas maintenant dans l'hyperbole, l'hyperprécaution? Et de ce fait, ne glisse t-on pas de plus en plus vers un « principe de suspicion » tant il a actuellement une tonalité négative, prohibitive : « s'abstenir », « différer », « arrêter », sont maintenant des verbes fréquemment utilisés dans le langage politique! Comment l'articuler avec le principe responsabilité déjà évoqué et mis en avant par le philosophe allemand, Hans JONAS et qui préfigurait ce principe de précaution et son heuristique de la peur? La peur peut-elle être féconde? Existe t-il une peur rationnelle? Sur quoi se fonde-t-elle quand on est on est dans l'incertitude ? Comment bien informer dans ces conditions ? Hans Jonas considérait que « la portée morale de nos actes s'applique à la chaîne entière de nos descendants qui forment le tout de l'humanité dont nous assurons la reconnaissance à travers nos actes présents ». Faut-il y voir là un « catastrophisme éclairé » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Jean-Pierre Dupuy? Et faut-il alors renoncer à transformer le monde pour l'épargner?

On le voit, les questions posées lors de l'introduction de cette journée étaient nombreuses, complexes et le champ de la réflexion largement ouvert ! Un premier exposé, du Dr Pascal ROUX, spécialiste en médecine environnementale, nous a donné les outils pour comprendre le raisonnement utilisé dans cette spécialité, avec des rappels sur la toxicologie et les moyens d'étude utilisés lorsque ceux-ci sont suspectés ou éventuellement incriminés (pesticides, amiante, ondes électromagnétiques, additifs alimentaires...) avec les travaux d'observation des populations, les travaux et expérimentations sur les organismes vivants ou sur les lignées cellulaires. L'objectif est d'en connaître les mécanismes d'action et les relations dose-effet avec la notion et la définition de valeurs toxicologiques de référence (VTR). Faut-il le rappeler, en matière de toxicologie, « c'est la dose qui fait le poison » ! (Paracelse). On assiste donc actuellement à la naissance d'une nouvelle science : « l'expologie », différente de l'épidémiologie qui, elle, étudie la répartition des maladies dans le temps et l'espace et le rôle des facteurs qui déterminent cette répartition. L'épidémiologie ne peut pas prouver l'absence de risque.

Pour introduire l'analyse du principe de précaution, l'exemple du mercure présent dans les amalgames dentaires voulait illustrer, à travers deux points de vue différents, la controverse qui peut exister sur cette toxicité et ses conséquences sur la santé humaine et ainsi démontrer l'intérêt du principe de précaution. Nous avons pu mesurer la difficulté de se faire une idée précise, avec d'un côté des certitudes avancées par le professeur André PICOT, toxico-chimiste, ancien directeur de recherches au CNRS, qui affirme la toxicité de ces amalgames avec démonstrations et études à l'appui et la conviction que le mercure doit être banni de notre environnement du fait de cette toxicité et de son inutilité pour l'homme, cela au nom du principe de précaution et d'un autre côté les incertitudes, également avec de nombreuses études scientifiques et épidémiologiques à l'appui, sur cette prétendue toxicité ! Point de vue qui a été défendu par Pascal ROUX qui a rappelé que les agences sanitaires internationales avaient conclu qu'il n'y avait actuellement pas de données permettant d'établir un lien entre les amalgames dentaires et des troubles sanitaires, excepté pour des réactions d'hypersensibilité locale. On mesure donc la difficulté et la perplexité de se faire une opinion précise pour le non spécialiste. C'est bien le problème de l'incertitude qui est posé et qui est un sujet central en matière de santé et environnement. Et l'exemple des amalgames dentaires qui a été développé aurait pu être aussi celui des patients souffrant d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques, avec souvent des symptômes sévères, source de handicap, mais qu'il est impossible de prouver dans des conditions expérimentales et qui, la médiatisation

aidant avec des fausses polémiques, entraînent une véritable « environnementophobie ». C'était tout le propos du Dr Georges SALINES, responsable du département « santé et environnement » à l'Institut de Veille sanitaire (InVS) qui est intervenu dans la foulée de cette controverse, affirmant qu'une société se mesure à la quantité d'incertitude qu'elle est capable de gérer et que le principe de précaution imposait de « prendre des décisions dures sur des informations molles », l'absence de preuves n'étant pas la preuve de l'absence de risque ! Cette polémique sur la toxicité des amalgames dentaires a trouvé un écho dans la salle où des propos vifs ont été échangés entre des participants qui ont témoigné, en tant que victimes du mercure dans les amalgames. Le point de vue de la victime est bien sûr là encore différent et l'insuffisance des moyens de diagnostic et de suivi a été mis en avant en France, ces patients étant la plupart du temps contraints d'aller dans les pays étrangers pour leurs analyses et leur suivi et ils souffrent de la non reconnaissance de leur pathologie. Rappelons ici que les pays scandinaves interdisent l'utilisation des amalgames au nom du principe de précaution.

L'analyse de ce principe a été brillamment faite par Raphaël LARRERE, directeur de recherche à l'INRA. Il est revenu sur la nouvelle définition de la responsabilité de Hans JONAS, qui ne doit plus être conçue comme l'imputation d'un sinistre à un acte passé, mais comme un engagement à l'égard de l'avenir. Seule cette responsabilité, toujours selon H.JONAS, peut assurer la maîtrise (éthique) de notre maîtrise (technique). Il faut lui reconnaître le mérite d'avoir posé le problème et d'avoir redéfini la responsabilité comme un engagement à l'égard des générations futures et c'est bien un des problèmes majeurs qui est posé quand on parle de santé et environnement. On ne pourra pas ici rentrer dans les détails et les finesse de l'analyse qui a été développée, mais celle-ci a permis de mieux cerner les différences entre précaution et prévention, car ce « principe responsabilité » de H.JONAS est une norme *moral*e alors que le principe de précaution est une *règle d'action publique*. Aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires pour faire face à des risques éventuels et l'exemple récent de la grippe A H1N1 dans le domaine de la Santé Publique est, à cet égard, très illustrant !

Le rôle des responsables et des structures à différents niveaux est donc essentiel dans le domaine de la santé publique et nous avons pu voir, au cours d'une première table ronde les moyens et les procédures mises en œuvre avec les objectifs poursuivis et les difficultés rencontrées. Le Dr Georges SALINES a d'abord exposé et rappelé les missions de l'InVS : mission de surveillance et d'observation de la santé de la population, mission de vigilance et de veille sanitaire, mission d'alerte et enfin contribution à la gestion des situations de crise sanitaire. La référence au principe de précaution leur permet de prioriser certains sujets de santé et environnement selon les conséquences possibles, envisageables même si elles ne sont pas encore démontrées. Daniel RIVIERE ensuite, ingénieur sanitaire à la DRASS, en lien avec Anne TALLEC à l'ORS nous a décliné le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), avec les différents plan d'action : à titre d'exemples, la réduction aérienne des substances toxiques d'origine industrielle, la protection des ressources en eau avec la mise en place des périmètres de protection des captages contre les pollutions agricoles et industrielles, la prévention des pollinoses, etc. Toujours dans cette même table ronde, outre le rôle important joué par la médecine du travail, rôle prioritaire dans la protection de la santé du salarié parfois à l'encontre de l'employeur, qu'a défendu le Dr Annie TOURANCHET, médecin inspecteur du travail, nous avons eu justement le point de vue très intéressant de Denis ANGIBAUD, directeur de l'usine de traitement des déchets VALORENA, celui qu'on aurait pu accuser d'être le « pollueur de service » ! A travers son propos nous avons pu mesurer la qualité des garanties qui sont mises en œuvre pour protéger l'environnement, avec, par exemple, des analyses faites en continu au moyen de capteurs au niveau des cheminées et publication des résultats accessibles par tous sur Internet (www.Valorena.fr) ou de façon ponctuelle par un laboratoire indépendant, ou des mesures de différents métaux lourds avec des procédures très

rigoureuses... On voit que la rigueur peut aussi être du côté des industriels et qu'il ne faut pas crier trop vite « haro sur le baudet » !

Après avoir clarifié le rôle des structures sur les problèmes de santé et environnement, nous nous sommes intéressés, dans la 2^{ème} table ronde, à quelques exemples médicaux avec leurs propres interrogations. L'exemple emblématique de l'histoire de l'amiante nous a été présenté avec brio par le professeur Edmond CHALLEUX, pneumologue au CHU, qui a été en première ligne dans l'histoire locale, tristement célèbre de cette intoxication (l'asbestose) et sa complication redoutable, le mésothéliome. C'est l'histoire d'un échec de la prévention, c'est ce qu'il a voulu nous démontrer. Echec de la prévention par les normes d'exposition, certes parce que les effets observés pour des doses cumulées sont de plus en plus faibles avec des délais très longs mais aussi à cause de la faiblesse de l'épidémiologie en la matière et des groupes de pression industriels puissants comme la Chambre syndicale de l'amiante. Finalement ce sont les syndicats et association de victimes qui ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de la réglementation plus que le corps médical ! Rôle essentiel joué par les associations et sur lequel a insisté Dominique MOULIN, membre de la commission santé UFC QUE CHOISIR, en tant qu'accompagnement et soutien de la victime, connaissance et défense de ses droits, en le représentant si besoin auprès des instances administratives et également un rôle dans la mise en œuvre de réflexions et d'actions auprès des pouvoirs publics. Un autre aspect totalement différent a été développé par le Dr Miguel JEAN, du CHU de Nantes sur les problèmes des incidences de l'environnement sur la fertilité pour mettre essentiellement l'accent sur le doute, même si on a des certitudes de l'impact de certains polluants chimiques sur cette fertilité. Souvent les informations disponibles sont insuffisantes, on ne connaît pas bien les véritables risques d'exposition. En revanche, ce dont on est certain, c'est la très grande vulnérabilité du fœtus qui doit nous inciter à beaucoup de prudence et de précaution. Même son de cloche chez l'enfant : la vulnérabilité est le terme qui est revenu le plus souvent dans la bouche du Dr Georges PICHEROT, pédiatre au CHU, mais il est difficile de ne penser que risque et de brandir le principe de précaution en permanence. L'enfant a besoin de risques pour se construire. Se souvenir de la vulnérabilité de l'enfant face à un environnement souvent à risques, c'est important, mais c'est aussi important sur le plan éthique, nous rappelle Georges PICHEROT, de lutter contre la précarité et contre l'habitat indigne : c'est un combat pour la dignité.

Prétention... Ce sera la conclusion de ce compte-rendu en forme de réflexion. N'y a-t-il pas une prétention à vouloir ou à tendre vers un risque zéro ? Voudrait-on supprimer tout risque ? Ne doit-on pas retrouver une certaine humilité et accepter de ne pas avoir la maîtrise sur tout et de tout ? L'actualité récente nous l'a encore démontré, avec la tempête Xynthia du 28 février dernier. Le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais. On retrouve l'éternelle opposition nature/culture, et dans les catastrophes naturelles, la tentation est grande de vouloir trouver des coupables, et l'on en trouvera ! La nature peut être plus forte que nos digues, on peut oublier ou vouloir oublier que des zones sont inondables et à haut risque, on peut avoir envie de céder au bonheur d'être au plus près de l'eau, on peut aussi céder à l'appât du gain... Alors le principe de précaution aurait-il pu être mis en avant ? Mais ce n'est pas parce que on va appliquer judicieusement le principe de précaution que la décision sera nécessairement bonne. Un principe n'a jamais garanti la qualité de la décision. D'où la nécessité de réinjecter, encore et encore, de l'éthique dans nos réflexions et nos décisions, en particulier sur ce sujet de santé et environnement et de nous engager dans un « altruisme rationnel » tel qu'il est prôné par Philippe KOURILSKY (« Le temps de l'altruisme », Odile Jacob, oct.2009) et préférer une forme d'espoir constructif plutôt que de choisir le renoncement et le catastrophisme.

Mars 2010